

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_057

Travaux 2020 des PPG du Tarn-amont : choix des entreprises

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 21	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Le président rappelle la nature des travaux à mener en 2020 dans le cadre des tranches annuelles suivantes :

- 4^e tranche du PPG « Gorges du Tarn » : gestion de la ripisylve, sur un secteur (lot A) ;
- 4^e tranche du PPG « Jonte-Fraissinet » : gestion de la ripisylve, sur un secteur (lot B) ;
- 5^e tranche du PPG « Vallée du Tarn » (report intégral de 2019) : gestion de la ripisylve, sur cinq sites (lot D) ;
- tranche complémentaire du PPG « Vallée du Tarn » : gestion de la ripisylve, sur six sites (lot C) ;
- 4^e tranche du PPG « Dourbie-Trévezel » (report de 2019) : traitement d'un foyer de renouée du Japon, à Nant (lot G) ;
- 5^e tranche du PPG « Dourbie-Trévezel » : gestion de la ripisylve et purge de pièges à embâcles, sur deux secteurs et quatre sites (lot E) ; traitement d'un foyer de renouée du Japon, à Nant (lot F) ;
- 3^e tranche du PPG « Cernon-Soulzon » : gestion de la ripisylve, sur quatre secteurs (lot H) ;

La consultation des entreprises s'est déroulée du 19 septembre au 11 octobre 2019. Elle a fait l'objet d'une publication sur une plateforme spécialisée des marchés publics et sur les journaux de Midi Libre en Aveyron et en Lozère.

La proposition de la commission d'appels d'offres (CAO), réunie le 22 octobre, est communiquée. Elle s'appuie sur le rapport d'analyse des offres, en fonction des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'analyse des offres et de l'avis de la CAO, et décide de choisir une autre entreprise

que celle proposée pour le lot D, de nouvelles précisions techniques ayant été portées à sa connaissance ;

Décide de retenir pour chaque lot les offres des entreprises suivantes :

Lot	Entreprise retenue (nom – ville)	Montant HT	Montant TTC
A	SARL VERGNE POIROT Varenes - Rue des fontaines 63790 CHAMBON-SUR-LAC	8 455,50 €	10 146,00 €
B	El Pierre Dehapiot 52 rue des lierres 30130 SAINT-ALEXANDRE	5 800,00 €	6 960,00 €
C	SARL Environnement Bois Énergie 1501 chemin des Dupines 30100 ALÈS	13 525,00 €	16 230,00 €
D	SARL LE JARDINIER 40 avenue Hippolyte Puech 12250 TOURNEMIRE	11 785,00 €	14 142,00 €
E	SARL VERGNE POIROT Varenes - Rue des fontaines 63790 CHAMBON-SUR-LAC	34 368,00 €	41 241,60 €
F	SARL LE JARDINIER 40 avenue Hippolyte Puech 12250 TOURNEMIRE	4 000,00 €	4 800,00 €
G		8 000,00 €	9 600,00 €
H		21 507,00 €	25 808,40 €
TOTAL		107 440,50 €	128 928,00 €

Autorise le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT
TARN
AMONT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12/11/2019
et publié ou notifié
le 12/11/2019